

Règlement et Dossier de candidature



Bourse ELLyE

« Sacha 2027 »

pour les lymphomes de l'Adolescent et du Jeune Adulte (AJA)

Recherche médicale fondamentale ou clinique

ou

Recherche en sciences humaines

ou

Recherche médicale associée à une recherche en sciences humaines

Date limite de réponse : 31 octobre 2026

RÈGLEMENT

Article 1

L'association Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir (ci-après « ELLyE »), dont le siège est situé au 1, avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris, a décidé de décerner en 2027 une bourse « Sacha » pour la recherche sur les lymphomes de l'AJA :

- Pour une recherche médicale, fondamentale ou clinique permettant un progrès significatif,
- Ou pour un projet de sciences humaines (sciences cognitives, sociologie, psychologie, philosophie, etc.) permettant à la personne soignée et à ses proches de mieux appréhender la maladie, la phase des soins, celle de la rémission accompagnée ou non de médicaments, pour un retour serein à la vie quotidienne,
- Ou pour un projet associant médecine et sciences humaines.

La Bourse est d'un montant de : **Vingt mille euros (20.000 €)**

Article 2 : Organisation de la Bourse

1. Candidature

Les candidats devront être des professionnels du secteur de la santé ou des sciences humaines et sociales ou chercheurs (titulaires d'un doctorat) dans le domaine de la santé, et travailler dans une structure publique ou privée en France).

2. Organisation du Prix

L'appel à projets est lancé par ELLyE 11 octobre 2025 lors des 10^{ème} Rencontres d'ELLyE. Il a été annoncé aux 9^{èmes} Journées du LYSA et sur le site internet et les réseaux sociaux de ELLyE. Des courriers et des affiches seront adressés à différents services hospitaliers ainsi que sur demande. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de ELLyE :

<https://www.ellye.fr/bourses>

La Bourse sera attribuée par le jury qui statuera en 2027, selon les conditions de l'article 4 ci-dessous. La Bourse sera remise **le 13 mars 2027 lors des 11èmes Rencontres d'ELLyE à Dijon**. Elle pourra faire l'objet de conférences de presse. Le lauréat doit s'engager par écrit à être présent pour la remise de la Bourse.

3. Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à ELLyE avec les documents suivants :

- Un résumé de trois pages au plus, décrivant le rationnel et la problématique, les objectifs, la population et le(s) lieu(x) de l'étude, la faisabilité, le planning, le budget global, les résultats attendus, et les perspectives (cf. annexe 1)
- Un résumé vulgarisé signé, à l'attention de nos donateurs destiné à notre communication sur notre site internet et nos réseaux sociaux
- La liste des publications de l'équipe pour les trois dernières années
- Une brève description des modalités d'utilisation de la somme allouée
- Une lettre d'accord du Directeur de l'établissement de soins où se déroulera la recherche
- Le curriculum vitae du candidat et de chaque membre de l'équipe
- L'organigramme de l'équipe
- La désignation de l'organisme gestionnaire qui sera destinataire du montant de la Bourse. Cet organisme ne peut être qu'une structure juridique disposant de la personnalité morale (établissement public, organisme privé ou association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général, dûment déclaré et enregistré au Journal Officiel). Un autre organisme gestionnaire ne pourra pas être substitué à celui qui aura été désigné dans la soumission
- Les subventions de ELLyE ne font l'objet d'aucune contrepartie et en conséquence ne doivent pas être soumises à la TVA. Elles sont octroyées grâce à la générosité des donateurs à qui nous sommes tenus de fournir des informations sur l'utilisation de leurs dons et sur les résultats obtenus. Pour cette raison nous demandons aux équipes financées de nous fournir les justificatifs de dépenses ainsi qu'un bref rapport sur les travaux réalisés grâce aux subventions accordées.

Ce dossier sera remis en **un exemplaire imprimé et un exemplaire en version électronique au plus tard le 31 octobre 2026** :

a) Par courrier à l'adresse suivante : ELLyE

Bourse Sacha
1, avenue Claude Vellefaux
75475 PARIS Cedex 10

b) Par courrier électronique à l'adresse suivante : guy.bouguet@ellye.fr et infos@ellye.fr

Tout dossier reçu après le 31 octobre 2026 et/ou incomplet ne sera pas soumis au jury.

4. Désignation du lauréat

Le lauréat sera désigné à l'issue du vote du jury qui se réunira en 2027 avant la date des Rencontres d'ELLyE.

Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si le candidat retenu en premier se désiste ou refuse la Bourse, celle-ci soit attribuée au candidat suivant sur la liste.

Le résultat sera annoncé personnellement à chaque candidat. Le nom du lauréat sera publié sur le site internet de ELLyE et sur les réseaux sociaux.

5. Conditions restrictives

Le lauréat ne pourra pas soumettre un nouveau dossier à cet appel à projet pendant les deux ans suivant l'attribution de la Bourse.

Dès lors que le projet se trouve déjà intégralement financé, les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernée par un laboratoire pharmaceutique.

Pour les candidats exerçant une activité professionnelle au sein d'un établissement de santé (EPST, CHU, CLCC, etc.), il ne pourra être soumis qu'un seul dossier de candidature par établissement (ou unité dans le cas des EPST). Si plusieurs dossiers de candidature émanent d'un même établissement ou unité, seul le premier dossier soumis sera retenu (la date de soumission étant soit la date du cachet de la poste si le dossier est envoyé par voie postale, soit la date de réception si le dossier est envoyé par courrier électronique).

Article 3 : Versement de la Bourse

La Bourse est attribuée au lauréat pour lui permettre de poursuivre son projet de recherche.

Elle sera décernée par ELLyE au nom du lauréat. Le montant de la Bourse sera versé en intégralité le jour prévu pour la remise de celui-ci à l'article 2, et sera versé exclusivement à l'organisme gestionnaire désigné dans la soumission.

Le montant de la Bourse devra exclusivement être affecté au suivi du projet soumis.

Article 4 : Jury

Le jury est indépendant. Si un membre de celui-ci appartient à une équipe candidate, le dossier sera examiné en l'absence de ce membre du jury.

Les membres du jury s'engagent à garder confidentiels tous les dossiers qui leur seront soumis.

1. Composition du jury

Le jury se compose de trois membres du Conseil d'administration de ELLyE (le Président et 2 administrateurs désignés) et de trois membres du Comité scientifique de ELLyE.

Le jury participera à l'attribution de la Bourse de manière bénévole et ne recevra aucune rémunération de ELLyE.

2. Mandat des membres du jury

La Bourse sera attribuée par un jury composé uniquement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus en faire partie, ELLyE proposera son remplaçant aux autres membres.

Le rôle du jury sera de veiller au respect du présent règlement et à la réalisation effective du projet une fois la Bourse décernée. Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins du projet proposé.

Article 5 : Modalités d'attribution de la Bourse "Sacha" & communication

La Bourse sera attribuée de la façon suivante :

1. Évaluations et délibérations :

Les critères d'évaluation des dossiers seront basés sur la conformité aux critères mentionnés à l'article 2, leur pertinence dans le domaine des lymphomes, la faisabilité, la reproductibilité et l'originalité.

Chaque membre du jury évaluera chaque dossier, puis un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé.

2. Cas particulier :

Dans le cas d'égalité des voix, le vote du Président de l'association ELLyE sera déterminant. Le candidat avec la majorité absolue des voix est désigné comme lauréat. Le jury peut aussi décider exceptionnellement de partager la Bourse entre les 2 lauréats ex-æquo.

Le jury devra vérifier que le lauréat n'a pas reçu un autre prix ou bourse à la date d'attribution de la présente Bourse. Dans le cas contraire, la Bourse serait attribuée au candidat n° 2 sur la liste.

Si aucun projet n'atteint le nombre de voix minimum de 4, la Bourse ne sera pas attribuée.

3. Communication :

Un rapport d'une page sur les résultats et l'utilisation des fonds doit être soumis à ELLyE par le lauréat dans un délai de 18 mois.

Article 6 : Responsabilités

Les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différend qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché, en dernier recours, par les membres du jury.

L'attribution de la Bourse ne confère aucun droit de propriété sur les données à ELLyE

Le lauréat s'engage à citer ELLyE dans toute publication.

La responsabilité de Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir ne saurait être retenue pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le règlement sera adressé à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de ELLyE à l'adresse mentionnée à l'Article 1. Il sera également disponible sur le site de ELLyE.

Fait à Paris, le 11 octobre 2025

Guy Bouguet, Président



Titre : Proposer un titre complet au projet.

Résumé du projet (3 pages maximum)

Résumé vulgarisé pour communication et site ELLyE (à signer)

Rationnel et problématique :

- Présenter le sujet en rapport avec l'amélioration de la qualité de vie du patient
- Décrire le projet ou l'amélioration proposée ainsi que son domaine.

Objectifs : Lister les objectifs primaires et secondaires du projet.

Population de l'étude et critères d'inclusion / d'exclusion : Décrire les critères de sélection des patients, si applicable.

Faisabilité : Démontrer la faisabilité du projet.

Lieu(x) de l'étude : Décrire où le projet sera conduit.

Staff : Identifier :

- L'investigateur principal et fournir un CV à jour,
- Toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement du projet,
- L'organigramme de l'équipe.

Planning prévisionnel :

- Avancement des autorisations pour le projet (CPP, etc.),
- Dates de début et fin de projet ainsi que les étapes intermédiaires.

Budget détaillé :

- Montant total du projet et des financements obtenus ou à obtenir,
- Lister les coûts correspondant à l'utilisation du montant de la Bourse.

Résultats attendus / Perspectives ultérieures

Références et publications du candidat et de l'équipe

Budget prévisionnel global du projet :

	Coût total HT	Dont coûts Pour la Bourse
Équipement y compris logiciels	Xxx	yyy
Autres (préciser)	xxx	yyy
Fonctionnement (maximum 4 %)	xxx	yyy
COÛT TOTAL DU PROJET	XXX	YYY

Autres financements déjà obtenus :

- Montants
- Provenance
- Dates

Titre du projet

Curriculum Vitae (3 pages maximum)

M. | Mme | Dr | Pr :

Nom du candidat :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tel. Portable :

Email :

Adresse professionnelle :

.....

Date du dépôt de la demande :

Date et signature obligatoires